



Retrait du permis de conduire

Par **FDO**, le **10/02/2019** à **19:41**

Bonjour,

Je me suis fait flashée à 127 (retenu 120) sur une route limitée à 80. Les gendarmes ont fait une rétention de mon permis de 72h, avec immobilisation de mon véhicule, en me précisant que je serai avisée par la Préfecture de la durée du retrait (selon eux entre 1 mois et 4 mois car c'est la 1ère fois), de la perte de 4 points et d'une amende de 90€.

Dans mon entourage, on me dit qu'à cette durée de retrait va s'ajouter celle prononcée par le Tribunal, ce que ne m'ont pas dit les gendarmes.

Qu'en est-il exactement ?

S'il est vrai que le Tribunal va en rajouter, que puis-je faire ?

Le problème est que personnellement je vais me débrouiller avec mes voisins pour me déplacer (j'habite en pleine campagne) mais par contre, une fois par semaine je fais les courses de ma mère (90 ans) et de ma sœur handicapée qui habitent toutes les 2 à 25km de chez moi.

Ai-je le droit de demander un aménagement de peine pour cela ?

Par **chaber**, le **10/02/2019** à **20:25**

bonjour

la sanction la plus rapide est administrative. Ensuite le tribunal peut confirmer la même peine ou une peine complémentaire

sanction administrative: 2 mois

tribunal: 2 mois. Vous récupérez le permis
tribunal: 3 mois. Il vous restera 1 mois sans permis.

[citation]Ai-je le droit de demander un aménagement de peine pour cela ?[/citation]on peut
toujours demander mais il ne faut pas rêver